

Canaliser les

ÉNERGIES

du Québec

DOCUMENT THÉMATIQUE

31^e Congrès des membres
du Parti libéral du Québec



I

CRÉER LA RICHESSE
QUE LES QUÉBÉCOIS PARTAGENT

1- Économie : Ouvrir de nouveaux horizons créateurs de richesse

Malgré la conjoncture économique difficile, marquée par la crise financière de 2008 qui a conduit à la plus sévère récession mondiale depuis les années 30, le Québec a enregistré une performance économique très enviable au cours des dernières années.

Le Québec s'est mieux relevé que ses partenaires de la dernière récession mondiale. Le Québec a recouvré tous les emplois perdus pendant la récession et même davantage. Le Québec reviendra également plus rapidement à l'équilibre budgétaire, soit dès 2013-2014, quatre ans avant l'Ontario.

Aujourd'hui, le Québec affiche un taux de chômage inférieur à celui de l'Ontario et des États-Unis, une première en plus de 30 ans. En fait, c'est au Québec où le taux de chômage a le plus diminué depuis 2003, passant de 9,2% à 7,3%.

Cette performance enviable n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat de plusieurs gestes posés depuis 2003 pour rehausser le potentiel économique du Québec.

Parmi celles-ci, notons :

- Le Pacte pour l'emploi, des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars qui ont permis à des dizaines de milliers de Québécois de bénéficier de programmes de formation et d'accès à l'emploi;
- La réduction du fardeau fiscal des familles et la réintroduction des allocations familiales, qui ont permis de soutenir le revenu disponible des Québécois;
- La relance des grands chantiers hydroélectriques qui permettront au Québec de devenir un leader mondial des énergies renouvelables;
- Le lancement du Plan québécois pour les infrastructures, qui a plus que doublé les investissements annuels pour la réfection de nos routes, écoles et hôpitaux;
- L'abolition de la taxe sur le capital et l'introduction de mesures spécifiques pour stimuler les investissements des entreprises. Au Canada, c'est au Québec où l'on taxe le moins les nouveaux investissements.

Plusieurs mesures spéciales pour soutenir l'activité économique pendant la récession se sont également avérées judicieuses.

Notons, par exemple :

- La mobilisation de la SGF et d'Investissement Québec pour soutenir nos entreprises pendant la crise de liquidités;
- Le programme de rénovation domiciliaire qui a contribué à soutenir les dépenses de consommation.

Aujourd'hui, le Québec est en bonne position pour poursuivre son développement économique et s'affirmer plus que jamais dans le nouvel espace économique mondial qui prend forme sous nos yeux. Mais pour ce faire, nous devons collectivement relever d'importants défis.

Un monde nouveau

Les impacts de la crise des dernières années sont nombreux, fondamentaux et à long terme. Les États-Unis, l'Europe occidentale et le Japon, plongés dans une crise de l'endettement public, devront procéder à des ajustements structurels de leurs finances publiques. Cela aura des conséquences sur toute l'économie mondiale. C'est-à-dire que les pays occidentaux ne seront plus au cours des prochaines décennies la locomotive de l'économie mondiale comme ils l'ont été depuis l'après-guerre. Ce rôle de locomotive reviendra aux pays émergents, notamment le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (BRIC).

Ce nouveau contexte économique mondial comporte de nombreuses implications pour le Québec, notamment :

- Le Québec devra diversifier la destination de ses exportations pour réduire sa dépendance commerciale envers les États-Unis et l'Europe, qui accaparent plus de 80% de nos expéditions internationales, et viser les marchés en croissance;
- Le Québec devra faire face à une vive concurrence de la part du BRIC et des autres pays émergents pour l'obtention de parts de marchés partout sur la planète;
- La soif des pays émergents pour les ressources naturelles ouvre de nouveaux débouchés pour le Québec et le Canada, mais fera en sorte qu'il faudra s'adapter à un dollar canadien dont la valeur demeurera élevée;
- Des finances publiques saines sont nécessaires pour réduire l'impact des chocs internationaux. Le Québec doit maintenir le cap sur le retour à l'équilibre budgétaire pour rapidement se préoccuper de la réduction du poids de sa dette.

Un repositionnement fondamental du Québec : développement durable, alliances nouvelles, Plan Nord

Le gouvernement du PLQ a mené une action visionnaire pour bien positionner le Québec dans ce monde nouveau.

Il s'est placé à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques avec une action globale qui fait du Québec un champion nord-américain de la réduction des gaz à effet de serre, insufflant un vent d'innovation dans nos entreprises.

Il a assumé un leadership vigoureux pour développer de nouveaux marchés, étant notamment le déclencheur des négociations entre le Canada et l'Union européenne pour un nouveau partenariat économique.

Il a lancé le Plan Nord, un projet aux multiples facettes. Par une alliance inédite entre les populations du Sud et du Nord, entre les Premières Nations, les Inuits et les Québécois, le Plan Nord permet au Québec de saisir les opportunités liées à la croissance de la demande en ressources; il permet une poursuite du développement des énergies propres et renouvelables à travers lequel le Québec devient une solution nord-américaine dans la lutte contre les GES; il crée une dynamique de développement coordonné assurant une amélioration des conditions de vie des populations nordiques; il donne jour à de nouvelles activités comme l'écotourisme; il assure une préservation du patrimoine naturel pour les générations futures; il crée un environnement propice à l'investissement international responsable, source de richesse pour tout le Québec.

Le Plan Nord, c'est une activité économique qui sera source de recettes fiscales de 14 milliards de dollars permettant de réinvestir dans les services de santé, d'éducation, l'aide à la famille et la lutte à la pauvreté au bénéfice de tous les Québécois. C'est une contribution au PIB du Québec de 162 milliards de dollars sur 25 ans. Ce sont des retombées pour toutes les régions, en termes d'emplois et de contrats pour les fournisseurs.

C'est surtout la fondation d'un Québec plus grand, plus conscient de ses ressources, de ses forces, de ses richesses, plus responsable quant à leur préservation. C'est un saut dans l'avenir.

Poser les bons gestes

Le Québec est dans une position de force pour se hisser au palmarès mondial des nations les plus prospères, mais il devra agir pour capitaliser sur ses atouts et relever ses défis. Surtout, le Québec doit viser l'excellence pour se mesurer aux meilleurs.

C'est dans ce contexte que les militants du PLQ ont indentifié des priorités d'action en matière économique.

1.1 Ouvrir de nouveaux horizons

La volonté du gouvernement du Québec est d'ouvrir de nouveaux horizons pour que les entreprises et le talent québécois puissent s'exprimer aux quatre coins du monde.

Les actions du gouvernement libéral au cours des dernières années ont visé à aménager de nouveaux espaces en renforçant ses relations avec la France, l'Union européenne, les économies émergentes, ses voisins du Canada et des États-Unis.

Ainsi, au nombre des ententes conclues par le gouvernement figurent :

- Une entente France-Québec sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et la mobilité des citoyens;
- Un accord de commerce et de coopération Québec-Ontario;
- Des ententes avec le Nouveau-Brunswick sur les marchés publics et la mobilité de la main-d'œuvre;
- Une entente à long terme avec l'État du Vermont sur la vente d'hydroélectricité québécoise.

Ces ententes s'ajoutent au marché commun canadien et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui nous donnent un accès privilégié au continent nord-américain.

De plus, le gouvernement du Québec a été le déclencheur des négociations qui mèneront à un nouvel accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Il faut poursuivre dans cette direction et aller plus loin. Nous croyons qu'un gouvernement libéral doit chercher à multiplier les ententes de coopération économique, technique et scientifique aussi bien à l'intérieur de la fédération canadienne qu'à l'étranger.

Nous croyons qu'un gouvernement du PLQ doit notamment chercher à accroître les relations commerciales avec l'Amérique latine et l'Asie, et notamment avec les pays du BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine).

PROPOSITION 1

De repousser encore les frontières du Québec et négocier des ententes avec nos partenaires du monde entier, et :

- 1.1 De multiplier les ententes de coopération économique, technique et scientifique dans ses domaines de compétence;**
 - 1.2 De proposer la conclusion d'un partenariat économique spécifique entre le Canada et la Chine;**
 - 1.3 De continuer à appuyer les négociations devant mener au nouveau partenariat économique Canada-Union européenne;**
 - 1.4 De coopérer avec le gouvernement fédéral et les membres du Conseil de la fédération afin d'encourager la signature d'ententes commerciales avec les pays d'Amérique latine, notamment le Brésil;**
 - 1.5 D'intensifier la coopération économique avec les États de la Nouvelle-Angleterre, notamment en cherchant à accroître la fluidité du commerce;**
 - 1.6 D'accroître les missions commerciales dans les régions visées;**
-

Pour percer de nouveaux marchés, il est également nécessaire de faire la promotion des produits québécois et d'accompagner nos exportateurs dans leurs démarches, notamment les PME.

Plusieurs organismes et ministères ont pour mandat de faire la promotion des produits québécois à l'étranger. C'est le cas du ministère des Relations internationales (MRI), notamment par le réseau des délégations du Québec à l'étranger, et du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE), par le biais de la Direction générale des affaires économiques internationales.

De plus, les gouvernements du Québec et du Canada soutiennent en concertation des Organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX). Ces organismes sont regroupés au sein du Réseau des commissariats à l'exportation du Québec (RECOMEX) qui représente 16 organisations de promotion des exportations réparties à travers tout le Québec. Le RECOMEX est né de la volonté des membres de partager leurs expertises et réseaux de contacts internationaux et s'adresse aux PME de toutes les régions. Financées par les gouvernements du Québec et du Canada, certains organismes reçoivent également un soutien financier des CLD et des Conférences régionales des élus (CRÉ).

Certaines sociétés d'État, comme Investissement Québec, qui a le mandat de faire la prospection des investissements étrangers, et Hydro-Québec, possèdent une expertise fine des marchés étrangers. Montréal International a aussi développé un réseau de contacts à travers le monde.

Nous croyons que le gouvernement du Québec devrait réunir les forces vives en matière d'exportation pour développer une stratégie de pénétration des nouveaux marchés en croissance afin d'accroître et de diversifier les exportations internationales du Québec.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 2

De tenir un forum national sur l'exportation afin qu'une stratégie de pénétration de nouveaux marchés soit élaborée. Ce forum aura également pour mandat d'identifier les principales entraves à l'exportation et de recommander des solutions :

- 2.1 Ce forum devrait réunir le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, les sociétés d'État, les ORPEX, les organismes de financement des exportations, les entreprises et les spécialistes en commerce international des secteurs public et privé;***
- 2.2 Ce forum viserait également à développer différents outils pour favoriser l'accès à l'information, comme un portail unique sur les programmes d'aide et de soutien aux exportateurs;***
- 2.3 Il aurait également pour mandat de développer une stratégie de mise en marché des produits québécois, incluant le développement d'une image de marque;***

Une entreprise qui cherche à desservir de nouveaux marchés peut rencontrer plusieurs embûches sur son chemin. Les barrières linguistiques, la réglementation technique et environnementale et des cultures d'affaires différentes peuvent devenir des entraves à l'exportation.

Pour une PME qui veut se lancer dans l'exportation, la collecte de l'information pertinente peut être très onéreuse et en décourager plusieurs. Plus souvent qu'autrement, la PME ne possède pas les ressources ni l'expertise pour se lancer dans l'aventure de l'exportation. L'entreprise bénéficierait grandement de sources d'information centralisées facilement accessibles.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 3

D'élaborer avec le gouvernement fédéral et les organismes publics un centre de partage de l'information et de veille stratégique sur les marchés d'exportation facilement accessible aux PME;

1.2 Mettre en valeur nos ressources naturelles et énergétiques dans un contexte de développement durable

La croissance économique vigoureuse des pays émergents se traduit par une forte demande mondiale pour les ressources naturelles.

Lors du Congrès mondial de l'énergie qui s'est tenu à Montréal en 2010, il a été établi que la croissance de la demande en énergie ira en s'accroissant. La hausse de la demande sera équivalente, chaque année, à la consommation annuelle du Japon, et ce jusqu'en 2030.

La demande pour les métaux et minéraux devrait également croître à un rythme élevé. Dans le domaine de l'aluminium, par exemple, l'industrie mondiale devra construire chaque année un complexe aussi grand que les installations du Saguenay-Lac-Saint-Jean tous les neuf mois.

Cette forte croissance de la demande résulte en bonne partie de la hausse du niveau de vie dans les pays émergents. Par exemple, dans les pays occidentaux, la consommation d'aluminium est de 20 kilos par année par personne. En comparaison, la consommation du Brésil est de 5 kilos per capita, de 1 kilo per capita en Inde et de 10 kilos per capita en Chine.

En d'autres mots, plus une population s'enrichit, plus elle consomme de l'énergie et des ressources minérales. La demande mondiale pour les ressources naturelles continuera de croître, soutenant ainsi à un niveau élevé leur prix.

Le Québec regorge de ressources naturelles.

Le Québec est le quatrième producteur mondial d'hydroélectricité. Or, le potentiel de développement y est aussi élevé que la puissance déjà installée.

Le Québec est également le 3^e producteur mondial d'aluminium.

Le Québec est une force minière, se classant parmi les dix principaux producteurs au monde. Or, seulement 40% du potentiel minier a été répertorié.

Dans le secteur minier, on retrouve à peu près tous les métaux dans le sous-sol québécois, notamment du nickel, du zinc, du minerai de fer, du cobalt ainsi que métaux et des pierres précieuses comme l'or, le platine et le diamant. Il recèle également du lithium, du vanadium et des éléments de terres rares.

Le Québec est ainsi en bonne position pour tirer avantage de la forte demande mondiale et de la fermeté des prix. Pour ce faire, il doit mettre en valeur son potentiel énergétique et minier.

Le grand projet de développement durable qu'est le Plan Nord vise notamment à inscrire le Québec dans cette tendance mondiale.

Le Plan Nord propose un modèle de développement durable qui permettra de mettre en valeur

ces ressources naturelles dans le respect de l'environnement et des écosystèmes au profit des populations nordiques et de l'ensemble des Québécois.

Le Plan Nord a été élaboré en partenariat. Il est le fruit des réflexions des élus du gouvernement du Québec, des élus des régions et des représentants des Premières Nations et des Inuits qui, aux côtés des représentants des milieux économiques, sociaux, communautaires et environnementaux, ont dessiné le Nord de demain.

Le Plan Nord se déploiera sur une période de 25 ans. Il entraînera des investissements de plus de 80 milliards de dollars durant cette période et permettra de créer en moyenne 20 000 emplois chaque année pendant 25 ans. C'est gigantesque!

Les retombées économiques du Plan Nord seront extrêmement importantes sur tout le territoire québécois. À titre d'illustration, le secteur minier génère 50 000 emplois directs dans toutes les régions du Québec; c'est 15 000 travailleurs miniers dans des activités telles le forage et l'exploration, et 35 000 travailleurs dans des fonderies, des centres de recherche et chez d'innombrables fournisseurs.

Les retombées se mesurent par les salaires versés, qui sont en moyenne de 70 000\$ par année par emplois dans l'industrie minière, les investissements consentis, les achats auprès des réseaux de fournisseurs, les taxes, les impôts et les redevances versées, notamment.

Pour accroître les retombées économiques du Plan Nord, le gouvernement a :

- Majoré les redevances exigées des sociétés minières de manière à ce que l'effort fiscal exigée des compagnies minières est aujourd'hui de 28% supérieur à la moyenne canadienne;
- Doté Investissement Québec d'une enveloppe de 500 millions de dollars pour la prise de participations dans les projets à venir;
- Prévu une contribution financière de l'industrie minière au développement des infrastructures nordiques.

L'entente conclue entre Investissement Québec et la minière Stornoway Diamond Corporation illustre bien l'ampleur des retombées économiques d'un tel projet. Cette entreprise mettra en valeur un important gisement diamantifère à 350 kilomètres au nord de Chibougamau. Des investissements de 450 millions de dollars seront requis et 300 emplois permanents seront créés. Investissement Québec a fait l'acquisition d'une participation de 37% de Stornoway, ce qui lui donnera droit à une part équivalente des bénéfices. Investissement Québec recevra de plus une royauté représentant 2% de la valeur de la production minière.

Nous croyons que nous pouvons faire davantage pour maximiser les retombées économiques du Plan Nord.

PROPOSITION 4

D'exploiter les ressources naturelles au bénéfice de tous les Québécois, et:

- 4.1 D'examiner comment accroître la participation des Québécois aux projets d'investissements miniers, à l'instar des prises de participation d'Investissement Québec; de façon plus précise, le gouvernement devrait examiner la possibilité de créer un fonds fiscalisé encourageant les Québécois à investir directement dans le développement durable du Nord;**
 - 4.2 De développer un réseau de fournisseurs et d'équipementiers auprès des sociétés minières. Le développement de cette filière industrielle permettrait de développer au Québec un réseau de PME capables d'exporter leur savoir-faire;**
 - 4.3 D'encourager le développement d'entreprises de transformation des ressources minières, notamment dans le secteur du fer, du diamant et des terres rares;**
 - 4.4 D'encourager le transfert des technologies au bénéfice des sociétés québécoises en y associant les centres de recherche universitaires;**
-

L'hydroélectricité comme levier de développement économique et social

La relance des grands projets hydroélectriques et le développement de l'énergie éolienne par le gouvernement Charest permet au Québec de se positionner comme un leader mondial des énergies renouvelables. Ce développement visionnaire permet à la fois de créer de la richesse et des emplois, notamment en région, et de favoriser l'atteinte de nos engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Avec le Plan Nord, le gouvernement poursuit le développement des énergies propres et renouvelables avec l'ajout de 3500 MW supplémentaires, soit 3 000 MW d'hydroélectricité, 300 MW d'éolien et 200 MW provenant d'autres sources d'énergie renouvelable.

Nous croyons que le gouvernement doit davantage recourir au développement hydroélectrique comme levier de développement économique et social des communautés, notamment celles situées sur le territoire du Plan Nord.

Car paradoxalement, si la très grande majorité de la capacité de production hydroélectrique du Québec est installée sur le territoire du Plan Nord, les communautés qui l'habitent n'ont pas accès à cette ressource propre et renouvelable.

En effet, on compte plus de 7 000 abonnés approvisionnés en électricité produite par des génératrices fonctionnant au diesel, ce qui alourdit grandement le bilan environnemental. Diverses initiatives sont en cours de réalisation pour améliorer le bilan environnemental tout en réduisant le coût de l'électricité produite. Par exemple, Hydro-Québec mène des projets pilotes de

couplage éolien-diesel. Ce projet pilote pourrait éventuellement réduire de façon substantielle la consommation de carburant dans 14 villages du Nunavik, entraînant une réduction de 42% des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, certaines communautés locales ou autochtones voient dans le développement de la petite hydraulique (projet de 50 MW et moins) une occasion intéressante de développement social et économique pour leurs populations. Le gouvernement croit opportun de laisser aux milieux intéressés la possibilité de développer de tels projets dans la mesure où ils sont appuyés par le milieu, génèrent des bénéfices pour leur région et sont gérés par la communauté.

Nous croyons que le temps est venu de développer l'énergie du Nord pour le développement économique et social du Nord. Car le potentiel de développement en donnant accès à l'hydroélectricité est énorme.

Par exemple, il serait alors possible pour des communautés locales et autochtones de développer la culture en serre et ainsi d'avoir accès à une alimentation diversifiée à moindre coût que les produits importés dont le prix est prohibitif en raison des coûts de transport et d'entreposage.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 5

D'encourager le développement économique et social des communautés sur le territoire du Plan Nord par le développement de la petite hydraulique :

5.1 De tels projets devront être initiés par les communautés, au bénéfice des communautés et gérés par les communautés;

Développer la main-d'œuvre qui réalisera le Plan Nord

La réalisation du Plan Nord représente un défi inédit pour le Québec en matière de développement, de formation et d'attraction de la main-d'œuvre.

La mise en œuvre des projets de développement économique prévus dans le Plan Nord entraînera en effet une hausse importante de la demande de main-d'œuvre.

C'est une occasion formidable pour développer l'employabilité et la formation des populations locales qui résident sur le territoire du Plan Nord. En fait, c'est par l'emploi que le Plan Nord permettra d'améliorer grandement les conditions de vie au nord du 49^e parallèle.

C'est pourquoi l'amélioration de la formation de base acquise par les populations locales est prioritaire. Une attention particulière devra être portée envers les populations autochtones, notamment les femmes et les jeunes, qui verront ainsi s'ouvrir devant eux de nouveaux horizons.

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a multiplié ses efforts en matière de formation et d'éducation pour les Premières Nations et les Inuits. De grands projets ont été réalisés au Québec tels le Centre de formation professionnelle Cri à Waswanipi, le pavillon des Premiers Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à Val-d'Or, la construction du Centre de formation professionnelle à Wendake ainsi que l'Institut Postsecondaire des Premières Nations à Odanak qui a ouvert ses portes tout récemment.

Le gouvernement du Québec a également fait preuve de vision en créant le modèle du chantier-école élaboré par le ministère des Transports pour la construction de la route 138. Il faut capitaliser sur nos succès et développer des modèles de formation dans les domaines miniers, hydro-électriques, routiers et touristiques.

Les populations locales pourront combler une part importante des emplois disponibles. Mais il sera également nécessaire de combler les emplois créés par des travailleurs spécialisés en provenance d'ailleurs au Québec et même de l'extérieur du Québec.

Le Plan Nord prévoit déjà que chaque projet de développement économique devra comporter dès sa phase de conception une liste précise des compétences requises. L'objectif en est qu'au moment de la mise en branle des projets, la main-d'œuvre soit prête à travailler.

Le succès du Plan Nord réside en grande partie dans la capacité des autorités gouvernementales et locales, en collaboration avec le secteur de l'enseignement et de la formation et des entreprises, à développer les bassins de main-d'œuvre nécessaires à son déploiement.

*C'est pourquoi, au-delà des mesures prévues au Plan Nord,
nous proposons au gouvernement issu du PLQ :*

PROPOSITION 6

De développer la main-d'œuvre qui réalisera le Plan Nord :

- 6.1 De bonifier les programmes de formation destinés aux autochtones du Québec notamment pour la mise en œuvre du Plan Nord et tout développement de nos ressources naturelles;**
 - 6.2 De multiplier les expériences de chantiers-écoles selon le modèle mis de l'avant par le ministère des Transports;**
 - 6.3 De permettre aux institutions d'enseignement collégial et universitaire en région de développer des créneaux d'excellence afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre du Plan Nord;**
 - 6.4 De faire connaître aux populations du sud du Québec les besoins en main-d'œuvre liés au Plan Nord par un portail prévu à cette fin;**
-

Valoriser notre agriculture

S'enrichir de nos ressources, c'est aussi miser sur le territoire agricole et sur les talents de nos producteurs et transformateurs.

Comme d'autres secteurs, celui de l'agriculture est aussi confronté à l'absence d'une relève.

Autrefois circonscrit aux producteurs soumis à la gestion de l'offre, le problème de la relève agricole touche désormais presque toutes les exploitations et suscite une inquiétude légitime dans les milieux ruraux. La majorité des producteurs agricoles atteindront l'âge de la retraite au cours des prochaines années.

Ces gens souhaitent prendre leur retraite en pouvant céder la propriété de leur exploitation agricole à des proches ou à des voisins pour en assurer la pérennité.

Par ailleurs, les entreprises québécoises de transformation alimentaire ont perdu des parts de marché depuis 5 ans sur le marché québécois au profit des produits importés, surtout en raison de l'appréciation du dollar canadien.

Des efforts de promotion des aliments du Québec sur le marché domestique ont été déployés au cours des dernières années, notamment par des campagnes publicitaires et un étiquetage distinct permettant de facilement repérer les produits québécois sur les tablettes d'épiceries. Ces efforts semblent donner des résultats.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 7

D'assurer la viabilité des entreprises agro-alimentaires :

- 7.1 Par le développement d'une politique agricole visant l'occupation dynamique du territoire québécois par des exploitations modernes et concurrentielles;***
 - 7.2 En incitant les grandes chaînes d'alimentation à accroître la présence des produits québécois sur les tablettes, sachant que 70% des achats de produits alimentaires se font dans un marché d'alimentation;***
 - 7.3 En facilitant le transfert des entreprises agricoles à la relève agricole québécoise;***
 - 7.4 En appuyant l'innovation afin d'optimiser la culture en serre et ainsi offrir des produits frais de chez nous tout au long de l'année;***
-

1.3 Miser sur la créativité et la productivité de nos entreprises

Le Québec est reconnu à travers le monde pour sa créativité et sa capacité d'innover. Que ce soit dans le domaine de la culture, des jeux vidéo et des effets spéciaux, de la recherche médicale et pharmaceutique, de l'aérospatiale ou de l'énergie, de l'optique et de la photonique, le Québec a su développer des industries de rang mondial grâce à la créativité et à la capacité d'innovation des Québécois.

Malgré cela, c'est bien connu, le Québec affiche à l'échelle internationale un retard important au chapitre de la croissance de la productivité de ses entreprises depuis de nombreuses années. En fait, malgré une bonne performance à ce chapitre en 2009 et un rétrécissement des écarts avec le reste du Canada, le Québec a enregistré l'un des plus faibles taux de croissance de la productivité parmi les pays de l'OCDE depuis 10 ans.

Or, pour diversifier ses exportations et relever le défi de la concurrence féroce des pays émergents, l'économie du Québec doit absolument hausser son niveau de productivité.

De plus, la force du huard, qui a atteint la parité avec la devise américaine, a grandement creusé l'écart de productivité avec les entreprises américaines. Or, 75% de nos exportations internationales sont destinées au marché américain.

Il est urgent d'agir pour combler les écarts de productivité avec nos principaux concurrents. Dans ce domaine comme dans d'autres, le Québec doit viser l'excellence.

Pour y parvenir, le gouvernement du Québec doit agir sur plusieurs leviers à la fois : l'innovation, les investissements en machinerie et équipements, le niveau d'éducation et de formation de la main-d'œuvre, la fiscalité des entreprises et la réglementation.

Il importe aussi de faire une pédagogie face à l'enjeu de la productivité. La productivité ne consiste pas à dire à quelqu'un qui travaille déjà trop qu'il devra travailler plus. Une main-d'œuvre surchargée n'est pas plus productive, elle l'est moins. Être plus productif, c'est être plus efficace, avoir de meilleures méthodes de travail, de meilleurs équipements, des compétences à jour. C'est aussi à l'avantage des travailleurs.

Le gouvernement a posé plusieurs gestes structurants depuis 2003 pour agir sur chacun de ces leviers. Mentionnons notamment :

- La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, mise à jour l'an dernier, prévoit des investissements de 1,2 milliard de dollars sur la période 2010-2013 et vise à multiplier les retombées de la recherche dans les entreprises;
- L'adoption du Pacte pour l'emploi;
- L'abolition de la taxe sur le capital des entreprises;
- L'adoption de diverses mesures fiscales pour réduire le taux effectif marginal d'imposition des nouveaux investissements privés, qui est le plus bas de toutes les provinces canadiennes;

- L'adoption de mesures et d'une politique sur l'allègement réglementaire, notamment la mise en place d'un portail gouvernemental pour les entreprises et le jumelage des rapports que chaque entreprise doit faire annuellement à Revenu Québec et au Registraire des entreprises.

Ces mesures s'inscrivent dans la bonne direction. Mais compte tenu de l'urgence de la situation et du retard à combler, les militants du PLQ estiment que le gouvernement du Québec doit élever au rang des grandes priorités le défi de la productivité et de l'innovation. Le gouvernement doit assumer le leadership de mobiliser les forces du Québec pour que l'on puisse collectivement relever ce défi.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 8

D'agir énergiquement pour accélérer les gains de productivité dans l'économie québécoise, et :

- 8.1 De mobiliser tous les acteurs économiques autour de l'enjeu de la productivité par la tenue d'un forum national sur la productivité et l'innovation afin d'élaborer une nouvelle stratégie collective, et décréter 2013 l'année de la productivité et de l'innovation;***
 - 8.2 De réviser l'ensemble des programmes d'aide aux entreprises pour canaliser davantage les sommes investies vers des projets d'investissement directement liés à l'innovation et à l'amélioration de la productivité des entreprises;***
-

Réduire les coûts de la réglementation

Malgré les progrès réalisés au chapitre de l'allègement réglementaire, beaucoup reste à faire. La réglementation est nécessaire, mais elle ne doit pas être excessive et s'accompagner de coûts de conformité démesurés pour les entreprises.

Les études de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) montrent que les formalités administratives coûtent 30 milliards de dollars par an aux entreprises canadiennes. Ce montant se chiffre à 7 milliards\$ annuellement au Québec. Ce fardeau est particulièrement onéreux pour les entreprises de petite taille. Il est estimé à 6500\$ par employé chez les entreprises de moins de 5 employés, comparativement à 1100\$ chez les entreprises de 100 employés et plus.

Un sondage réalisé cette année par la Fondation de l'entrepreneurship révèle que l'entrepreneuriat demeure moins important au Québec que dans le reste du Canada. Cette enquête indique que les complexités administratives, légales ou fiscales constituent un frein à la création ou à la reprise d'entreprise pour 26,6% des démarcheurs québécois, contre 16,9% dans le reste du Canada. Le gouvernement du Québec a récemment mis sur pied un groupe de travail sur l'allègement réglementaire qui fera rapport au ministre responsable, M. Sam Hamad, à titre de président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

PROPOSITION 9

De lever les obstacles réglementaires au démarrage et à la croissance des entreprises, et :

- 9.1 De poursuivre et compléter le processus d'harmonisation des seuils, des définitions et des calendriers de versements pour les entreprises qui doivent faire des remises aux autorités fiscales fédérales et provinciales;**
 - 9.2 De procéder à un examen de l'ensemble des formulaires que les entreprises sont tenues de remplir afin d'en réduire les coûts de conformité;**
 - 9.3 De mettre sur pied des projets pilotes où chaque entreprise de 10 employés ou moins se verrait attribuer un agent qui lui servirait de porte d'entrée unique auprès de tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec;**
-

Favoriser l'entrepreneuriat

Le Québec tarde à développer une véritable culture entrepreneuriale. Seulement 6,9% des jeunes Québécois ont l'intention de créer leur propre entreprise, comparativement à 11,2% pour les jeunes Canadiens. Autre donnée inquiétante : le taux de création de nouvelles entreprises recule au Québec, étant passé de 14,6% en 1991 à 11,2% en 2006. De plus, l'absence de relève prend toute sa dimension lorsqu'on considère que 70% des entrepreneurs actifs prendront leur retraite d'ici 10 ans.

PROPOSITION 10

De faciliter le transfert d'entreprises existantes à des entrepreneurs de la relève en :

- 10.1 Mettant sur pied un Portail de la reprise entrepreneuriale en collaboration avec des organismes locaux et régionaux œuvrant auprès des entrepreneurs. Ce portail inviterait les entreprises à la recherche d'un repreneur à s'inscrire et serait accessible aux individus désireux de reprendre une entreprise;**
- 10.2 Désignant une section de ce portail spécifiquement au transfert d'entreprises agricoles, avec la collaboration du MAPAQ;**
- 10.3 Révisant la fiscalité des entreprises de manière à favoriser un transfert de propriété et à décourager son démantèlement;**
- 10.4 Étendant le concept du RAP (Régime d'accès à la propriété immobilière) à la propriété d'entreprise en libérant d'impôt un montant retiré d'un RÉER par un nouvel entrepreneur pour le démarrage ou l'achat d'une première entreprise, sous condition de le rembourser sur un horizon donné. La mesure devra :**

- *Être encadrée de dispositions permettant de limiter les risques auxquels s'expose le cotisant;*
- *De limiter à 10 % de la valeur des retraits du RÉER;*
- *Exclure l'achat des parts d'une entreprise possédée par un conjoint;*
- *Exclure l'achat de parts supplémentaires dans une même entreprise au cours d'une seconde transaction;*

10.5 Développant un volet du Concours québécois en entrepreneuriat soutenant la consolidation des entreprises lauréates. Ce volet jumellerait chacun des 7 finalistes du Grand Prix Défi de l'entrepreneuriat jeunesse à une entreprise ayant particulièrement contribué au développement économique et au rayonnement du Québec afin d'offrir:

- *Des services de mentorat et de parrainage au cours des 3 années suivant la tenue de l'édition du concours les ayant récompensés;*
- *Un appui formel rehaussant la crédibilité des entrepreneurs auprès des institutions financières;*
- *De télédiffuser le Concours québécois en entrepreneuriat afin d'offrir une plus grande visibilité et une meilleure promotion de l'entrepreneuriat jeunesse. Cette télédiffusion pourrait être assumée par Télé-Québec en collaboration avec des partenaires privés;*

10.6 Encourageant les institutions d'enseignement qui le souhaitent à offrir des programmes entrepreneuriat-études et réintroduire des cours d'initiation à la finance et à l'économie au niveau secondaire;

Développer les réseaux de fournisseurs et d'équipementiers

Le faible taux de croissance de la productivité au Québec est principalement attribuable au niveau historiquement plus bas des investissements privés des entreprises.

Comme nous l'avons mentionné, le gouvernement a sensiblement modifié le régime fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement privé. L'abolition de la taxe sur le capital et la réduction des impôts exigés sur de nouveaux investissements sont les principales mesures adoptées. Ces mesures donnent des résultats.

Nous croyons qu'il faut toutefois agir au-delà de la fiscalité pour encourager et stimuler l'investissement privé.

Nous croyons que le Québec devrait miser sur ses industries de calibre mondial pour développer et renforcer au Québec un réseau de fournisseurs et d'équipementiers.

Les secteurs de l'aluminium et de l'aérospatiale sont de bons exemples d'industries de rang mondial qui nécessitent des réseaux de fournisseurs accrédités qui pourront à leur tour exporter leur savoir-faire. Il s'agit, en fait, de renforcer toute la chaîne de production, de la petite à la grande entreprise.

Le développement de la technologie AP-60 par Rio Tinto Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou des avions de la C-Series par Bombardier sont des exemples d'innovations technologiques qui permettent de développer et de renforcer au Québec des réseaux de sous-traitants.

Nous croyons que le gouvernement devrait identifier les secteurs industriels propices au développement et au renforcement des fournisseurs. Une attention particulière devrait être apportée au secteur minier, compte tenu des nombreux investissements à venir dans ce secteur.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 11

De renforcer le tissu industriel du Québec et stimuler l'investissement privé en favorisant l'émergence et le renforcement des réseaux de fournisseurs et d'équipementiers, et :

- 11.1 D'appuyer prioritairement les projets industriels les plus prometteurs à cet égard, notamment par des leviers financiers et l'octroi de blocs d'énergie;***
 - 11.2 D'apporter une attention particulière au développement de fournisseurs et d'équipementiers dans le secteur minier;***
-

1.4 Prévenir une pénurie de main-d'œuvre

Le Québec a réalisé des progrès remarquables au chapitre du marché du travail et de l'emploi depuis 2003.

- Le taux de chômage du Québec est maintenant inférieur à celui de l'Ontario et des États-Unis, une première en plus de 30 ans;
- Le taux d'emploi, qui mesure le pourcentage des personnes de 15 ans et plus qui occupent un emploi, s'établissait à 60,3% au Québec par rapport à 62% au Canada et 58,5% aux États-Unis.

En fait, le défi des prochaines années ne sera pas de créer des emplois en nombre suffisant, mais plutôt d'éviter une pénurie de main-d'œuvre qui freinerait l'élan du Québec.

En raison notamment du vieillissement de la population, le Québec risque de connaître une pénurie de main-d'œuvre, notamment de personnel qualifié. Le bassin de main-d'œuvre que constitue le groupe d'âge de 20 à 64 ans va en effet commencer à décliner à partir de 2016, soit dans moins de cinq ans.

Selon une étude du Conference Board du Canada, intitulée «Du baby-boom au déficit de main-d'œuvre: Pénurie de main-d'œuvre imminente au Québec», le Québec connaîtra un déficit de 363 000 travailleurs d'ici 2030 si les tendances actuelles se maintiennent.

Bien entendu, une pénurie de main-d'œuvre viendrait annihiler les progrès réalisés sur les autres facteurs qui déterminent le niveau de productivité de l'économie du Québec. Le Québec doit relever ce défi de manière urgente s'il veut continuer à prospérer.

Il existe trois façons de s'attaquer au problème de pénurie de main-d'œuvre :

- À court terme, hausser le taux d'activité des personnes de 15 à 65 ans;
- À moyen terme, accroître le niveau d'immigration;
- À long terme, augmenter le nombre des naissances.

Le taux d'activité, c'est-à-dire le pourcentage de personnes de 15 à 65 ans qui participent au marché du travail, s'est amélioré au cours des dernières années au Québec. Mais dans certains groupes d'âge, le Québec a du chemin à faire avant de rejoindre la moyenne canadienne.

C'est notamment le cas pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Pour ce groupe d'âge, le taux d'activité est passé de 26,5% en 2003 à 31,5% en 2010. Malgré les progrès accompli, le taux d'activité des personnes de 55 ans et plus demeure nettement plus faible au Québec qu'en Ontario (37,0%) et qu'au Canada (36,0%).

L'ensemble des règles fiscales doit concourir à l'objectif d'encourager toutes les personnes de 55 ans et plus qui le désirent de demeurer actifs sur le marché du travail.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 12

D'encourager une plus grande participation au marché du travail, particulièrement des personnes de 55 ans et plus, et :

- 12.1 De conclure avec les autorités fédérales une entente permettant aux personnes de 60 ans et plus admissibles à toucher une pension de le faire concurremment avec des revenus d'emploi dans le cadre d'une retraite progressive;***
 - 12.2 De repenser la fiscalité de manière à favoriser la participation des aînés au marché du travail. La fiscalité devrait encourager le travail à temps partiel après l'âge normal de la retraite et inciter ceux qui le désirent à repousser l'âge de la retraite;***
 - 12.3 De conclure une entente avec les autorités fédérales afin de donner aux personnes de 65 ans et plus touchant un revenu d'emploi le choix de poursuivre les cotisations au RRQ ou de verser le même montant de cotisation dans leur RÉER;***
 - 12.4 De modifier les règles touchant les régimes de pension du secteur public de manière à encourager davantage le maintien en emploi et la prise plus tardive de la retraite;***
-

Une meilleure intégration des immigrants en emploi est une autre façon efficace d'accroître les bassins de main-d'œuvre.

À ce chapitre, les données les plus récentes de Statistique Canada sont encourageantes. Ainsi, le chômage a reculé chez les personnes immigrantes entre 2009 et 2010, alors que le nombre d'immigrants en emploi augmentait de presque 8%. De fait, en 2010, plus de la moitié de la création nette d'emploi est attribuable aux immigrants.

Néanmoins, le chômage reste plus élevé chez les immigrants que chez les citoyens nés au Québec, et plus élevé que dans la plupart des autres provinces. Le rapport du Vérificateur général du Québec soumis à l'Assemblée nationale en mai 2010 révèle que plus de 40% des immigrants ont été « déqualifiés » en 2006, ce qui signifie que ces derniers possèdent un niveau de scolarité plus élevé par rapport à ce qui est recherché dans le cadre de leur emploi. Depuis, la situation s'est amélioré, mais l'adéquation entre les compétences de travailleurs immigrants et ce dont les employeurs ont besoin reste imparfaite.

Ces chiffres démontrent que la qualification et les compétences des nouveaux travailleurs étrangers ne correspondent pas toujours aux exigences et au besoin du marché du travail. Dans l'intérêt des immigrants et du Québec, il est primordial d'ajuster et de mettre à jour la politique d'immigration devant se baser sur les besoins réels en main-d'œuvre.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 13

De parfaire la grille de sélection des immigrants et les procédures d'accueil des étudiants :

- 13.1 En accordant davantage de points, dans la grille de sélection, pour une offre d'emploi validée hors de la région métropolitaine;***
- 13.2 En accordant plus rapidement et avec plus de latitude quant aux conditions financières des visas étudiants aux personnes immigrantes qui s'inscrivent dans les écoles de métiers du Québec qui ne parviennent pas à attirer des étudiants mais où la demande est forte;***

Toutefois, la grille de sélection demeure un outil prévisionnel. Pour véritablement s'intégrer en emploi, la personne immigrante doit dénicher un employeur prêt à l'embaucher et lui donner sa première chance.

C'est pourquoi le gouvernement issu du PLQ a mis sur pied plusieurs programmes de soutien relatifs à l'embauche des immigrants. C'est le cas notamment du *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME) permettant aux employeurs recrutant une personne immigrante de ne payer notamment qu'une partie de son salaire. Ce programme a permis l'insertion en emploi de plus de 5 500 personnes.

Le programme *Passerelle pour l'emploi en région* s'adresse aux immigrants s'installant à Montréal et qui souhaite explorer la possibilité de travailler en région. Plus récemment, le gouvernement a mis en œuvre le programme *IPOP*, qui offre des expériences de travail aux personnes formées à l'étranger et qui souhaitent exercer une profession régie par un ordre professionnel au Québec.

Ces programmes sont efficaces, mais encore mal connus des employeurs et des chercheurs d'emploi. Nous estimons que le gouvernement gagnerait à les faire connaître davantage.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 14

D'assurer une meilleure diffusion des programmes de soutien relatifs à l'embauche des immigrants, et :

14.1 D'organiser, en association avec les chambres de commerce et les partenaires du marché du travail, des « salons de l'emploi pour la nouvelle main-d'œuvre du Québec » afin de faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les candidats à l'emploi et d'encourager l'installation d'immigrants en région;

14.2 De développer davantage les programmes de soutien et d'accompagnement des entreprises en ce qui touche à la gestion de la diversité et la francisation en milieu de travail;

D'autres programmes visant une meilleure intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail ont par ailleurs été mis sur pied. Outre le programme PRIIME, de nouveaux services aux entreprises tels que la *Passerelle pour l'emploi en région*, *Placement en ligne - Volet international*, *Guide pratique du recrutement international* et *Diversité +* ont été récemment créés par le MICC et le MESS afin de contribuer à l'intégration en emploi des personnes immigrantes. En mai 2011, la ministre a annoncé la mise sur pied de 10 nouveaux projets dans le cadre du programme *Défi Montréal*. Ce programme, représentant un investissement total de 976 000\$, vise notamment à « soutenir et accompagner des employeurs dans le processus de recrutement et de maintien en emploi des personnes immigrantes ».

Nous croyons que ces programmes méritent d'être développés davantage et d'être disponibles à l'extérieur de la région métropolitaine. En particulier, nous croyons que des sessions d'apprentissage du français en milieu de travail conviennent souvent mieux aux travailleurs immigrants que les cours offerts dans la communauté, et que les entreprises souhaitent surtout avoir accès à des services-conseils éclairés sur les meilleures pratiques concrètes en matière de gestion de la diversité.

La reconnaissance des acquis des immigrants constitue la condition essentielle au transfert de leur compétence dans leur société d'accueil. À ce chapitre, des progrès très importants ont été réalisés au cours des dernières années afin d'éviter que des immigrants qualifiés vivent la désillusion du chômage ou d'un emploi déqualifiant. Les candidats à l'immigration sont mieux informés des conditions et procédures entourant l'accès aux professions réglementées, de nouveaux outils d'évaluation et de préparation aux examens ont été conçus, et l'accès aux formations d'appoint de courte durée, notamment en français, a été considérablement élargi. Il importe de garder à l'esprit que les immigrants cherchant à occuper un emploi dans une profession réglementée représentent moins de 10% de tous les immigrants qu'accueille le Québec, et que 94% de ces derniers voient leur demande de reconnaissance éventuellement acceptée.

Au Québec, la vaste majorité des nouveaux arrivants se destinant aux professions réglementées obtiennent une « reconnaissance partielle », équivalant à une obligation de compléter une formation d'appoint avant de pouvoir pratiquer la profession ou le métier convoité. Dans l'intervalle, la personne immigrante ne pourra pas pratiquer, d'aucune façon. Il existe toutefois, depuis quelque temps, des exceptions notables. Ainsi, les diplômés des universités canadiennes et des universités françaises voient leurs qualifications reconnues au même titre que les diplômés québécois. Pour ce qui est des autres ressortissants, des ententes ont été signées avec le Barreau, le Collège des médecins, ainsi que les Ordres des agronomes et des comptables agréés.

L'une des avenues les plus intéressantes consiste en l'aménagement d'un chemin mitoyen permettant à la personne immigrante d'œuvrer dans le même domaine, en contact avec la profession ou le métier visé, à un niveau inférieur. Cette approche, le permis de pratique restreinte, serait certainement plus rentable pour l'économie du Québec et pour la personne immigrante, que celle, dorénavant proverbiale bien que largement légendaire, du médecin étranger qui est chauffeur de taxi. Le processus de reconnaissance des qualifications et compétences étrangères, et les ententes en voie d'élaboration avec les ordres professionnels, doivent élargir le recours aux permis de pratique restreinte.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 15

D'améliorer et d'accélérer le processus de reconnaissance des diplômes et qualifications professionnelles, par le biais de permis de pratique restreinte pour les professionnels immigrants qui poursuivent leur mise à niveau;

Présentement, 18% des immigrants temporaires, aux études ou en emploi, s'installent au Québec. Un des moyens à la disposition du gouvernement pour améliorer l'intégration des immigrants est de miser sur une plus forte rétention des immigrants temporaires. Aux études ou en emploi, ces immigrants sont déjà en contact avec la culture québécoise, déjà en processus de francisation, si nécessaire, et ils occupent déjà un emploi ou alors obtiendront un diplôme qui sera reconnu par les employeurs du Québec.

Il est par conséquent nécessaire de s'assurer que ceux qui souhaitent demeurer au Québec puissent le faire dans le cadre d'une procédure accélérée et donnant une place prépondérante dans le pointage de la grille de sélection aux éléments liés à l'intégration déjà entamée au Québec.

Une attention particulière devrait être portée aux immigrants chercheurs et académiques actuellement en poste temporaire au sein d'institutions d'enseignement québécoises. Par exemple, dans les cas où leurs projets de recherche sont priorisés par le gouvernement, notamment par l'attribution de ses fonds et bourses de recherche, une procédure accélérée et l'octroi de points bonis pourraient également leur être attribués. Ainsi, le chercheur ou la chercheuse souhaitant demeurer au Québec pourrait continuer à contribuer à son avancement.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 16

D'accélérer et faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour les nouveaux arrivants ayant déjà réussi leur intégration en emploi et ayant démontré une connaissance suffisante du français;

1.5 Remettre nos infrastructures de transport en bon état

Des infrastructures de transport modernes et en bon état sont essentielles au bon fonctionnement de l'économie.

Une étude publiée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en 2010 évalue à 1,4 milliard de dollars le coût global de la congestion dans la région métropolitaine de Montréal.

Transport Canada, dans une étude intitulée *Le coût de la congestion urbaine au Canada*, publiée en 2006, en arrive à des conclusions similaires. Le coût de la congestion pour les neuf plus grandes zones urbaines au Canada se situe entre 2,3 milliards et 3,7 milliards en dollars de 2002.

Fait intéressant, cette étude estime que 90% du coût de congestion représente la valeur du temps perdu dans la congestion. La valeur du carburant consommé représente seulement 7% du coût de congestion et l'émission de GES, 3%.

Le Québec est une économie ouverte sur le monde. Nous devons avoir des infrastructures qui permettent le transport efficace des personnes et des marchandises si nous voulons continuer à prospérer.

Dans une économie où la gestion des inventaires est dominée par le juste-à-temps, les coûts de congestion peuvent réduire grandement la compétitivité des entreprises et mener à la perte de contrats de fournisseurs. De plus, la congestion nuit grandement aux exportateurs.

Avec le lancement en 2007 du *Plan québécois des infrastructures*, le gouvernement a pris l'engagement de remettre nos infrastructures en bon état sur une période de 15 ans.

Pour ce faire, il a lancé un important chantier économique entraînant des investissements de 37,7 milliards de dollars sur cinq ans. En janvier 2009, le gouvernement a haussé les investissements à 41,8 milliards pour la période de 2008-2013, dont près de 20 milliards sont destinés au réseau routier et au transport en commun.

De plus, une loi fut adoptée par l'Assemblée nationale obligeant tout futur gouvernement à mener à terme la réfection de nos infrastructures et à en assurer l'entretien.

Il reste un pas à franchir pour s'assurer de la pérennité de nos infrastructures de transport une fois qu'elles seront remises à niveau : nous devons assurer un financement permanent de nos infrastructures pour éviter que les erreurs du passé ne se reproduisent.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 17

De doter le Québec d'infrastructures modernes grâce à un financement stable et prévisible, et :

17.1 D'entamer des discussions ouvertes et franches avec le gouvernement fédéral, les municipalités et les organismes impliqués dans la gestion des infrastructures de transport afin d'établir une formule de financement permanente des infrastructures de transport;

Le pont Champlain représente une infrastructure stratégique pour l'économie de Montréal. Il s'agit du pont le plus fréquenté au Canada. Une grande partie des expéditions vers le marché américain empruntent le pont Champlain. La démonstration de l'importance stratégique de cette infrastructure n'est plus à faire.

Or, le gouvernement fédéral, propriétaire du pont Champlain, tarde à prendre une décision quant au remplacement du pont devenu vétuste. Compte tenu de l'importance stratégique du pont Champlain dans l'organisation future du transport des personnes et des marchandises dans la grande région de Montréal, et qu'il faut 10 ans pour réaliser son remplacement, cette situation est intenable.

PROPOSITION 18

D'accentuer la pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il prenne la décision de remplacer le pont Champlain et qu'il s'engage à en assumer le financement. Pour ce faire, le gouvernement doit mobiliser les leaders économiques et d'opinion de la grande région de Montréal;

1.6 Des finances publiques saines et équitables

La crise financière de 2008, qui s'est transformée en crise des finances publiques en Europe et aux États-Unis, démontre l'importance de maintenir des finances publiques saines.

Heureusement, le Québec affiche l'un des plus faibles déficits budgétaires en raison de la bonne tenue de l'économie québécoise pendant la récession mondiale. Pour l'exercice financier 2010-2011, le déficit budgétaire du Québec représentait 1,4% du PIB, comparativement à 3,3% pour l'Ontario, 3,2% pour le Canada, 10,6% pour les États-Unis et 7,8% pour les pays de l'OCDE.

Par conséquent, le Québec sera l'une des premières juridictions à revenir à l'équilibre budgétaire, soit dès 2013-2014, quatre ans plus tôt que l'Ontario.

Compte tenu du fardeau fiscal élevé des Québécois, nous nous réjouissons du fait que 62% de l'effort nécessaire pour revenir à l'équilibre budgétaire provienne d'un contrôle serré des dépenses et de la lutte à l'évasion fiscale.

Le Québec demeure toutefois une province lourdement endettée. Qu'il s'agisse des déficits cumulés en fonction du PIB (35,4%) ou de la dette brute en pourcentage du PIB (53,8%), le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle qui est la plus endettée.

Le gouvernement s'est donné un double objectif en matière de réduction de la dette.

Le premier objectif concerne la dette représentant les déficits cumulés. Elle représente la «dette d'épicerie», celle qui ne correspond à aucun actif. L'objectif du gouvernement est de réduire ce ratio pour qu'il se situe à 17% en 2025-2026.

Le second objectif porte sur la dette brute. L'objectif du gouvernement est de réduire le ratio de la dette brute au PIB à 45% en 2025-2026.

Le gouvernement a déjà annoncé que pour atteindre ses objectifs de réduction de la dette, le prix de l'électricité patrimoniale sera graduellement augmenté à compter de 2014-2015. Cette hausse représente 1 ¢/kWh sur 5 ans. La totalité des sommes sera versée au Fonds des générations. De plus, le gouvernement effectuera des versements additionnels au Fonds des générations à compter de 2014-2015 provenant de l'augmentation des redevances minières, pétrolières et gazières.

Nous croyons que les cibles fixées par le gouvernement en regard de la réduction de la dette représentent des objectifs minimaux.

De plus, compte tenu de l'importance de maintenir un régime fiscal concurrentiel pour ne pas nuire à la compétitivité des entreprises et encourager l'effort, nous croyons qu'il est nécessaire que l'atteinte de ses objectifs ne se fasse pas par un alourdissement de la fiscalité québécoise au-delà des mesures déjà prévues.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 19

De rendre public un plan clair et détaillé de réduction du poids de la dette. Ce plan de réduction de la dette devrait :

- 19.1 Réitérer que l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 est incontournable;***
- 19.2 Préciser que les cibles fixées par le gouvernement sont des objectifs minimaux également incontournables;***
- 19.3 Détailler les moyens prévus pour atteindre ces objectifs, en précisant la part de la réduction de la dette financée par la croissance économique, le contrôle des dépenses et l'augmentation du fardeau fiscal;***
- 19.4 Prendre l'engagement que toute marge financière, provenant d'une croissance économique supérieure aux prévisions, devrait être allouée prioritairement à l'accélération de la réduction du poids de la dette;***

Rendre le régime fiscal plus équitable et favoriser l'épargne

La perception de tous les revenus de l'État est non seulement nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire et les cibles de réduction de la dette, c'est également une question d'équité entre les contribuables. Tous doivent payer leur dû.

Nous sommes d'avis que la fraude et l'évitement fiscal ont des effets pernicieux très nocifs sur la confiance des citoyens envers nos institutions démocratiques et sur le climat d'affaires.

Beaucoup de travail a déjà été accompli pour contrer les manifestations les plus abusives de l'évasion fiscale. Le gouvernement a notamment annoncé la création de l'Agence du revenu du

Québec qui bénéficiera de la souplesse nécessaire dans sa gestion pour atteindre les objectifs fixés. Il a aussi agi en pionnier dans la lutte contre les planifications fiscales dites abusives. De plus, le plan de retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement comporte un objectif de récupération fiscale de 1,4 milliard de dollars en 2013-2014.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a ciblé les secteurs où la fraude fiscale est la plus répandue, notamment la contrebande de tabac et les industries de la restauration et de la construction.

De plus, depuis le 1^{er} juin 2010, les ministères et organismes publics exigent des fournisseurs qui soumissionnent pour obtenir un contrat public de 25 000\$ et plus une attestation du ministère du Revenu. Les dispositions législatives qui encadrent l'octroi des contrats publics de plus de 25 000\$ seront élargies aux soumissionnaires de l'ensemble du secteur public, incluant les sociétés d'État et les municipalités. Dorénavant, une attestation fiscale sera aussi exigée des sous-traitants des entrepreneurs ayant obtenu des contrats publics de construction visés par ces dispositions législatives. Nous croyons qu'il faut aller plus loin.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 20

De réviser et rendre plus sévères les pénalités prévues en cas de fraude fiscale afin de les rendre plus dissuasives;

L'équité fiscale entre contribuables requiert également que les taux d'imposition augmentent avec le revenu. En d'autres mots, plus le revenu imposable est élevé, plus il est imposé à un taux supérieur. C'est le cas de notre régime fiscal, l'un des plus progressifs en Amérique du Nord.

Toutefois, la mécanique des transferts fiscaux produit des effets pervers. Ainsi, lorsque les revenus d'un ménage franchissent un certain niveau, ce ménage perd divers avantages fiscaux destinés aux familles à plus faible revenu, comme par exemple le remboursement pour TVQ-TPS. La mécanique des transferts fait en sorte que pour ces familles, le taux marginal d'imposition effectif est très élevé sur le 1000\$ de revenu supplémentaire.

Cette situation peut avoir pour effet de décourager l'effort et la volonté d'améliorer ses conditions de travail en cherchant un emploi mieux rémunéré. Or, devant les pénuries de main-d'œuvre anticipées, nous devons plutôt encourager l'effort et le dépassement de soi.

Le régime fiscal doit également encourager l'épargne afin que les Québécois soient en meilleure santé financière au moment de quitter le marché du travail. Les Québécois vivent plus longtemps, ce qui a une influence directe sur la planification financière de la retraite.

L'épargne a également pour effet de faciliter le financement des investissements qui, à leur tour, alimentent la croissance économique et la création d'emplois.

Nous croyons qu'il serait bénéfique pour l'économie du Québec d'exempter davantage de l'impôt l'épargne sous toutes ses formes, incluant celle servant au financement de la formation professionnelle et du perfectionnement.

C'est pourquoi nous proposons au gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 21

De réviser le régime fiscal des particuliers de manière à ce qu'il récompense l'effort pour toutes les tranches de revenus et à ce qu'il favorise davantage l'épargne, les investissements et la croissance de l'emploi et de l'économie;

Rendre l'État plus efficace grâce aux technologies

Le gouvernement doit constamment améliorer ses procédés pour viser à offrir les meilleurs services au moindre coût possible. Le recours aux nouvelles technologies de l'information doit être privilégié pour améliorer la prestation de services publics.

Au cours des dernières années, le gouvernement du PLQ a entrepris de moderniser l'État québécois par diverses initiatives, notamment la mise en place du gouvernement en ligne et la numérisation des dossiers santé.

Pendant ce temps, les réseaux sociaux (facebook, Youtube, twitter,...), les wikis, les blogues, sont en voie de devenir les instruments de communication privilégiés des jeunes générations, sans négliger l'intérêt qu'y portent leurs aînés. On a coutume de désigner sous le terme Web 2.0 l'ensemble de ces outils par lesquels l'internaute n'est plus seulement consommateur d'information, mais aussi producteur et diffuseur d'une nouvelle information sur le Web. Il fait partie d'un réseau.

Pour un gouvernement, cela lui permet d'être en constante relation avec les citoyens et de connaître instantanément leurs réactions aux mesures qu'il entend mettre en place.

Cela lui permet aussi de bénéficier de la créativité des citoyens quant aux solutions aux problèmes auxquelles doit faire face notre société.

Enfin, une utilisation des outils du web 2.0 à l'intérieur de l'appareil gouvernemental permet de briser le fonctionnement en silo de chaque ministère et d'obtenir un gain d'efficacité de la part des employés de la fonction publique.

A l'instar de nombreux gouvernements, comme ceux des États-Unis, du Royaume Uni, de l'Australie ou plus près de nous de l'État de New York ou de la Colombie Britannique, le gouvernement du PLQ doit tirer tout le profit de cette situation nouvelle pour améliorer le fonctionnement interne du gouvernement et la qualité des services aux citoyens, en bénéficiant du pouvoir d'innovation de l'ensemble de nos concitoyens.

PROPOSITION 22

D'utiliser les possibilités du Web 2.0 pour améliorer les services offerts à la population et les échanges avec les citoyens :

- 22.1 De rendre publiques les données gouvernementales. Pour ce faire il mandatera un organisme central comme la Bibliothèque nationale ou l'Institut de la statistique pour mettre ces données à la disposition du public dans un format uniforme de façon à simplifier la recherche de l'information. Tous les ministères et organismes doivent être mis à contribution. Le changement devrait pouvoir être terminé dans un délai d'une année;***
- 22.2 D'encadrer la participation citoyenne afin que la population puisse directement contribuer à l'élaboration de politiques publiques. Une directive qui encadrera la participation citoyenne devra être produite d'ici un an, incluant des mesures pour assurer la sécurité des transactions;***
-